

L'unité transitoire de récupération fonctionnelle : volet Hôpital juif de réadaptation et volet à domicile

GUIDE D'ACCUEIL

Pour les usagers et leur famille

Une publication de :

Unité transitoire de récupération fonctionnelle (UTRF)
Hôpital juif de réadaptation
Direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées
Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval
3205, place Alton-Goldbloom
Laval (Québec) H7V 1R2
Téléphone : 450 688-9550
Télécopieur : 450 688-3200

Rédaction

Karine Guérin, chargée de projet à l'unité transitoire de récupération fonctionnelle
Révisé par :
Martine Parisien, chef de service SAD-SAPA
Éric Trépanier, chef d'unité HJR
Zoé Cloutier-Martineau, assistante au supérieur immédiat UTRF
Mélanie Poitras, technicienne travail social UTRF

Montage du document et révision linguistique

Service des communications
Les icônes utilisées dans ce document proviennent du site Internet flaticon.com
Les photos des employés et des usagers ont été prises au CISSS de Laval avec le consentement des personnes photographiées.

Diffusion

Ce document est remis par l'équipe de l'unité transitoire de récupération fonctionnelle à sa clientèle.
Ce document peut être reproduit ou téléchargé pour une utilisation personnelle ou publique, à des fins non commerciales, à la condition d'en mentionner la source.

© Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval, 2022
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

ISBN : 978-2-550-85724-2 (PDF)

Mission

L'unité transitoire de récupération fonctionnelle (UTRF) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval offre des services de réadaptation aux personnes âgées, qui ont été hospitalisées et dont la condition médicale est stabilisée. Ces services sont offerts, sur mesure, aux usagers qui ont besoin de reprendre leurs forces. Ils peuvent être offerts via un **court séjour à l'Hôpital juif de réadaptation (HJR)** ou **à votre domicile** avec l'aide d'une équipe spécialisée.

Objectif du programme UTRF : volet séjour HJR

Ce programme vise votre récupération fonctionnelle afin de pouvoir retourner à domicile.



La durée de séjour est de 3 semaines.

Dès que votre condition le permettra, vous retournerez à domicile pour y poursuivre votre réadaptation (volet à domicile).



Si un intervenant pivot du CLSC de votre secteur est déjà impliqué auprès de vous, nous le contacterons pendant votre séjour, en vue de la planification de votre congé.

C'est par le biais de votre participation au processus de récupération, en collaboration avec l'équipe interdisciplinaire et vos proches, que cette démarche vous sera la plus bénéfique.

Objectif du programme UTRF : volet à domicile

Ce programme vise la récupération fonctionnelle afin de retrouver votre autonomie antérieure, et ce, directement dans votre domicile. Vous y recevrez vos services de réadaptation (physiothérapie, ergothérapie), selon la fréquence établie par les professionnels, à la suite de leur évaluation. Selon les besoins identifiés, vous pourriez également recevoir la visite d'infirmières et d'auxiliaires en santé et services sociaux, le temps de votre récupération.

Vos responsabilités

Dans le but de retrouver votre autonomie antérieure et pour bénéficier au maximum des services offerts, il est attendu que :

- Vous accomplissiez et collaboriez de manière habituelle aux activités de la vie quotidienne, telles que l'hygiène personnelle, votre habillement, votre alimentation, etc.;
- Vous collaboriez activement à la mise en place de tous vos objectifs de récupération, autant avec les membres de l'équipe de soins que les professionnels en réadaptation;
- Vous participiez activement aux exercices et activités recommandés par l'équipe;
- Vous serez disponible, au moment opportun aux séances de traitements, d'évaluations et de suivis requis par l'équipe de soins et de réadaptation.

Nous encourageons fortement vos proches à s'impliquer dans votre récupération en vous aidant dans vos exercices, votre programme de marche, en participant aux soins du bain et en vous accompagnant dans les démarches, lorsque requis.



Comme votre condition varie selon la progression de la réadaptation, vous devez respecter les recommandations des intervenants. En cas de doute, veuillez vous référer à l'infirmière assistante au supérieur immédiat.

Coût lors du séjour à HJR

Advenant le cas où votre séjour à HJR dépasserait 30 jours, un coût de 15 \$ par jour sera demandé, et ce, à partir de la 31^e journée. Si vous avez des inquiétudes à cet effet, vous pouvez contacter le service de la comptabilité au 450 668-1010, poste 22002.

Seuls les frais de transport pour les rendez-vous en lien avec votre réadaptation sont assumés par le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval. Tous les autres transports sont à vos frais.

Télévision

Un téléviseur est disponible dans les chambres ainsi que dans le salon de l'unité. Vous pouvez apporter des écouteurs.

Services disponibles



La cafétéria est ouverte pour tous les usagers.



Vous pouvez apporter des passe-temps comme de la lecture, un tricot, des mots croisés, un jeu de cartes, une radio, un casse-tête, etc.



Un téléphone est disponible dans la chambre. Ce service est gratuit pour les appels locaux. Toutefois, les interurbains doivent être faits à partir d'une carte d'appel.

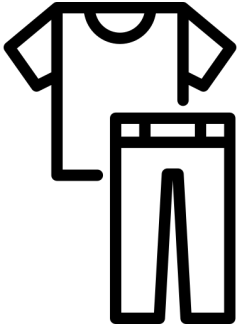


Vous êtes responsable de l'entretien de vos vêtements.

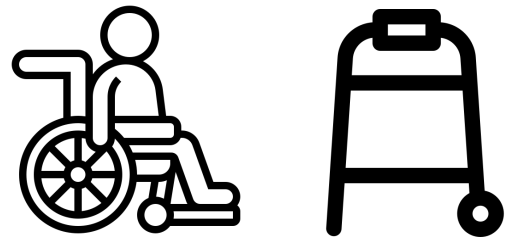


Les rendez-vous médicaux, en lien avec la raison de votre récupération, seront organisés par l'agente administrative de l'UTRF.

Liste des effets personnels à apporter pour votre séjour à l'UTRF



- Vêtements amples et confortables. Les vêtements personnels seront priorisés (jour, soir et nuit) afin de permettre la reprise des habitudes de vie à domicile.
- Chaussures fermées à semelles antidérapantes sécuritaires.
- Produits d'hygiène personnelle tels que savon, shampooing, déodorant, rasoir, etc.
- Produits d'incontinence tels que protège-dessous et culottes d'incontinence personnelles.
- Aide technique habituelle (marchette, canne, fauteuil roulant).



Veillez prendre note que nous ne sommes pas responsables de la perte de vêtements, d'argent, de bijoux ou de tout autre objet de valeur. Nous vous conseillons fortement de ne pas avoir d'objets de valeur en votre possession.

Isolement préventif

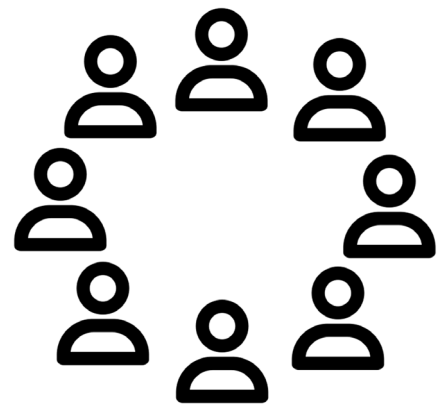


Lors de votre admission, vous serez en isolement préventif, et ce, généralement les quatre premiers jours. Cette période permet de terminer les dépistages de bactéries qui auraient pu vous être transmises lors de votre hospitalisation.

Pendant ce temps, malheureusement, les activités à l'extérieur de la chambre ne pourront être permises (groupes d'exercices, repas, visites). Vous devez vous référer au panneau d'information qui est affiché à votre porte de chambre pour connaître les précautions à prendre. Seul le programme de marche est permis, à la condition de vous laver les mains, avant de sortir de la chambre.

Équipe interdisciplinaire

Le médecin : considérant que votre situation médicale est stable, des visites médicales ponctuelles peuvent être effectuées, selon l'évolution de votre état de santé. Cela se fait en collaboration avec l'équipe de soins, par le biais d'évaluations préalables effectuées par les infirmières sur place. Le médecin assure le suivi de votre état de santé et révisé la médication. Seul le médecin peut autoriser une nouvelle médication.



L'équipe de soins infirmiers : des infirmières et des infirmières auxiliaires qualifiées sont sur place 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Elles offrent des soins de qualité, qui répondent aux objectifs d'intervention clinique. Vous pouvez vous adresser aux infirmières en tout temps pour les questions concernant votre dossier. Veuillez-vous référer à l'infirmière avant de prendre tout produit naturel ou médicament venant de l'extérieur.

L'équipe de soins d'assistance : la priorité des préposés aux bénéficiaires est l'atteinte des objectifs de récupération fonctionnelle. Ils offriront accompagnement et supervision. Ils vous stimuleront dans les différentes activités quotidiennes afin

de favoriser votre récupération et permettre votre retour à domicile par le biais, entre autres, du programme de marche sur l'unité.

Vous : votre contribution est essentielle pour orienter les interventions autour de votre projet de vie, ainsi que pour prendre part aux discussions qui vous concernent.

Le service de physiothérapie : des professionnels de la physiothérapie sont présents pour adapter les plans de traitement, selon votre condition physique et médicale. Ils assurent une ou plusieurs consultations au cours de votre séjour sur l'unité. Après l'évaluation, ils sont également responsables d'établir un plan de traitement et d'émettre des recommandations à l'intention de l'équipe des préposés aux bénéficiaires.

Le service d'ergothérapie : l'ergothérapeute intervient lorsque vous présentez des difficultés à récupérer l'autonomie suffisante pour retourner dans votre milieu de vie, à la suite d'un épisode de soins aigus, en centre hospitalier. Il formule des recommandations d'équipements, d'aides ou de services afin de favoriser votre autonomie optimale et pour compenser les difficultés observées lors de son évaluation fonctionnelle.

L'ergothérapeute participe également à votre réadaptation. Il se rendra aussi disponible si vous présentez des plaies persistantes, une incapacité sévère à vous déplacer, lorsqu'il y a des risques de chutes ou des troubles du comportement mettant à risque votre sécurité immédiate.

Le service social : les intervenants du service social travaillent en collaboration avec vous, vos proches et l'équipe interdisciplinaire, dans le but de favoriser un retour dans votre milieu de vie. Ils offrent un soutien en lien avec l'adaptation et le deuil de la perte d'autonomie. Ils évaluent la composante sociale, les besoins et l'impact des vulnérabilités de la



personne, en tenant compte de son réseau de soutien, afin de réintégrer le domicile, tout en assurant la communication avec les divers partenaires impliqués.

Lorsque le retour à domicile est compromis, le service social peut évaluer les différentes options avec vous et vos proches.

Le service de nutrition : une nutritionniste est disponible à la suite d'une demande de consultation du médecin ou de l'infirmière responsable de l'unité. Elle intervient en cas de problématique alimentaire, pour améliorer votre état nutritionnel, ainsi que votre autonomie alimentaire.

Le département de pharmacie : les médicaments sont préparés et fournis par la pharmacie de l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé et sont livrés régulièrement à l'unité. Votre profil de médicaments personnalisé est élaboré à votre admission et modifié, au besoin, par le médecin.

Insatisfactions

Voici les étapes à suivre en cas d'insatisfactions :

- 1) Communiquez d'abord avec l'assistant au supérieur immédiat de l'unité au 450 688-9550, poste 84848.

- 2) Si la situation n'est toujours pas réglée telle que vous le souhaiteriez, vous pouvez contacter :
 - Le chef d'unité au 450 688-9550, poste 84603.
 - Le comité des usagers au 450 688-9550, poste 84515.
 - Le Bureau du commissaire aux plaintes et à la qualité des services du CISSS de Laval au 450 668-1010, poste 23628 ou par courriel : plaintes.csssl@ssss.gouv.qc.ca.



